

A PRÉSENTER:

COMPAGNIE PARISIENNE DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 300.000.000 DE FRCS - R.C. SEINE N° 105-670

SIÈGE SOCIAL: 23. RUE DE VIENNE - PARIS (8^e)

QUITTANCE D'ABONNEMENT - N° D'ORDRE

Consommation Relevée en **JUIN** - 1936
 Redevances 1 MOIS

401 21 M 197069 323-2

Cie. BOURGUIGNONE DE TRANSPORTS

d'ÉNERGIE

R. Chauveau Lacarde 16

PAYÉ
 227-36

DAMES (S.S)

88, Rue des Dames

COMPTE COURANT POSTAL

PARIS: 596-44 (Dames)



P **PLUS.. LOISIRS**
 ET DES **ÉCONOMIES**
 AVEC LA CUISINE
ÉLECTRIQUE

LES DATES AUXQUELLES SE RAPPORTENT LES CONSOMMATIONS ET LES REDEVANCES FACTURÉES FIGURENT AU CARNET D'ABONNÉ PLACÉ DERRIÈRE LE COMPTEUR

NUMÉRO DE CONTRAT	CONSOMMATION EN k. W. h.			MONTANT DE LA CONSOMMATION	forfait	redevances pour la période comprise entre l'ancien et le nouveau relevé		timbres des contrats et avenants - déplacem' d'ouvrier - remplacem' de plombs - location de matériel - divers.	timbre (III) de quittance	MONTANT TOTAL
	Nuit à 0,2261e k. W. h.	Pointe Prix d'Été à 0,691e k. W. h.	Jour à 0,6901e k. W. h.			compteur	branchement ou colonne montante			
197069	140		15	4200		10,40	40,00		50	92,90

(III) TIMBRE DE QUITTANCE PERCU EN COMPTE AVEC LE TRÉSOR (autorisation du 23 Octobre 1923) DONT QUITTANCE SOUS TOUTE RÉSERVE DES SOMMES QUI POURRAIENT ÊTRE DUES POUR FOURNITURES ANTÉRIEURES OU POUR CONSOMMATION ENREGISTRÉE PAR LE COMPTEUR ET QUI N'AURAIT PU ÊTRE RELEVÉE EN RAISON DE L'ABSENCE DE L'ABONNÉ

POUR ACQUIT
 Le Caissier Principal:

A DÉDUIRE

MONTANT
 A PAYER...

INDICATIONS DES COMPTEURS

Quittance du _____ au _____ 193_____

	tarif I NUIT	tarif II POINTE	tarif III JOUR	tarif I NUIT	tarif II POINTE	tarif III JOUR
nouveau relevé						
ancien relevé						
différences						

PRÉSENTÉE

RÉPONDU

REPRÉSENTÉE

RÉPONDU

LE

LE

LE

LE

A HEURES

A HEURES

AVISÉ PAR LETTRE

LE